

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1<sup>re</sup> page 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page : 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an.  
France 12 — Etranger 18 fr. par an.

## Resterons-nous dans le Nord de l'Afrique ?

Et pourquoi pas ? Qui viendra nous en déloger ?

C'est cependant sous ce titre, suant la peur, ce qui nous étonne de sa part, que notre confrère Charles Collomb, d'habitude si crâne et mieux inspiré, répond dans sa revue l'« Evolution Nord-Africaine » à notre article : Encore une levée de boucliers contre les tunisiens.

Nous avons trouvé celle-ci déplacée, et nous le lui avons dit sans ambages, et nous lui répétons encore une fois qu'il commet des erreurs, que d'autres qualifiaient de grossières, mais nous nous garderons de les traiter ainsi, car n'habitait pas le pays, c'est par des renseignements erronés, venus d'ici, dont nous croyons connaître les auteurs, qu'il rédige ses articles qui portent parfois à faux en accusant le bey d'avoir été froid et hautain avec M. Doumergue, de prêter au général Slim Dziri des intentions qu'il n'a jamais eues, pas plus que d'avoir déboulonné le colonel Zaccaria, qui est resté à la garde, jusqu'à sa mort.

Quant au prince qui a affiché des sentiments pro-italiens en envoyant son fils à l'école italienne de La Goulette, il n'est ni le frère, ni le fils du souverain, mais le petit-fils du bey du camp, c'est-à-dire un très petit cousin.

Le père du jeune homme, dès que la chose fut connue, fut mis en pénitence au Bardo, et sa dotation supprimée totalement, puis réduite de moitié, quand il eût prouvé qu'on avait exploité sa crédulité.

La lui a-t-on rendue aujourd'hui ? Nous ne saurions le dire, mais toujours est-il qu'il est tenu hors de la Cour, qu'il ne prend part à aucune cérémonie, et son père, qui n'est pour rien dans tout cela, est lui-même tenu presque à l'écart, bien que bey du camp, c'est-à-dire successeur éventuel du Souverain.

Pour en revenir aux accusations que porte notre confrère contre la Cour beylicale — lisez le bey — qui laisserait saboter le protectorat et même — injurier — la France, on ne pourrait, dit-il, l'attribuer qu'à deux hypothèses :

Où bien à la volonté du Souverain de ne pas user de sa faculté de mettre un terme à cet intolérable état de choses ;

Où bien à l'incapacité de ce Souverain de ne pas prendre les décisions qu'implique son serment de fidélité à la nation protectrice.

Voilà encore deux erreurs de notre confrère algérois.

Il n'appartient pas au bey de prendre des décisions de ce genre, quand un journal est rédigé en français et qu'il a un gérant français.

C'est le parquet du tribunal français qui est seul qualifié pour prendre des décisions vis-à-vis du journal fautif.

Si c'est un journal rédigé en langue arabe, c'est au parquet général ou au directeur de la justice tunisienne à prendre les décisions qui s'imposent, le bey n'a rien à y voir.

Nous ne sommes plus aujourd'hui au temps d'avant-guerre: Charles Collomb semble l'ignorer. De même qu'il ignore que nous suivons sa revue depuis sa création à Philippeville, sa ville natale, croyons-nous.

Quant à nous, nous voulons la pensée libre et le droit pour chacun de dire et de critiquer ce qu'il trouve de mauvais. Nous ne voulons pas d'éteignoir à l'abri duquel on commet ou peut commettre les pires turpitudes. Nous avons usé et abusé de cette liberté, nous serions donc mal venus aujourd'hui de fulminer contre nos confrères indigènes qui protestent souvent avec raison contre les entorses aux traités du Bardo et de Kassar-Said.

Pour en revenir aux bobards, que la Cour beylicale serait un foyer d'intrigues contre le protectorat. Pure invention.

Jamais le palais n'a eu de hauts fonctionnaires ou de généraux aussi dévoués tant à la France qu'à son haut et sympathique représentant qu'à S. A. le Bey.

Le général Selim Dziri, particulièrement, qui est le gendre du bey, et le petit-fils du général Selim, dont la fa-

mille a rendu tant de services à la France depuis Napoléon I<sup>er</sup>.

Et lui-même, prévoyant et économe, exerce sa charge auprès du Souverain avec zèle et fidélité.

En dehors des services qu'il rend à son souverain, il n'a jamais cessé de contribuer au développement et à l'essor de la colonisation française dans la Régence.

C'est grâce à lui que celle-ci a été dotée de 80.000 hectares de terres où vivent des dizaines de petits colons; aussi tous l'estiment et apprécient son dévouement, et le Gouvernement français a tenu à l'en récompenser en lui octroyant la Légion d'honneur dont il est si fier qu'il la place sur son dolman avant celle de son pays.

Nous pourrions nous étendre davantage sur les ragots dont se sert malheureusement notre confrère Charles Collomb pour nous confondre.

A quoi bon ? Si c'est nécessaire, nous reviendrons un autre jour sur ces histoires.

Pour aujourd'hui en voilà assez.

J. S. P.

N. B. — On nous a communiqué un numéro de l'« Evolution » du 8 novembre 1931 où, sur le monument aux morts d'Alger, figurent plusieurs indigènes.

En Tunisie nous avons aussi un monument aux morts indigènes de la grande guerre, et la liste est imposante.

### BULLETIN

## Quand débarrassera-t-on la rue de cette engeance malfaisante des marchands de bananes

Pour M. Thiaucourt  
Vice-Président  
de la Municipalité de Tunis.

Jusqu'à ce jour la « Tunisie Française » était à peu près la seule à appeler l'attention de la municipalité et de la police, contre cette engeance malfaisante des marchands de bananes qui occasionnent des accidents dont le nombre ne se compte plus.

Et ses appels restaient sans écho. Pourquoi ces gaillards ne sont-ils pas astreints à vendre leur marchandise au fondouk Ghalla où là ils ne causeraient point d'accidents et seraient obligés de vendre celles-ci au poids, tandis que dans la rue, c'est à la pièce et au prix fort.

Qui leur permet de circuler ainsi, de débiter cher, et de provoquer des accidents même très graves que la presse ne connaît pas toujours ou qu'elle passe sous silence, comme ce fut le cas pour l'auteur de ces lignes qui l'a échappé belle et s'en est heureusement tiré avec 20 jours de maladie à la chambre. Un autre a eu une jambe cassée et est actuellement en traitement, un troisième a failli subir le même sort et s'en est tiré avec 15 jours de lit, par suite d'une grave foulure au genou, une jeune fille a glissé sur la pointe des pieds, toujours sur une peau de banane et s'est tellement abimée la figure qu'elle restera peut-être à jamais défigurée.

Un autre s'est fait une entorse qui le retient encore à la chambre.

C'en est trop. Il faut en finir avec tous ces malfaiteurs marchands.

Il faut les reléguer au fondouk El Ghalla où là ils ne provoqueront plus d'accidents et vendront leurs bananes comme tous les autres marchands.

Il faut donner l'ordre à la police de les pourchasser sans répit, alors qu'on voit parfois des agents manger tranquillement des bananes et jeter la peau par terre sur le trottoir.

Cela, nous le jurons, nous l'avons vu un jour au coin de la rue Sadikia et de la rue d'Angleterre.

Si la police est la première à donner l'exemple, c'est qu'elle n'a pas d'ordres pour dresser procès-verbal ou pour conduire les marchands au commissariat voisin.

Alors qu'on les lui donne et bien des accidents seront évités.

L. de P.

## La France au secours de la Tunisie

Grâce au chaleureux appel lancé par le micro colonial en faveur des sinistrés de la Tunisie, il est probable que des secours afflueront à la Résidence Générale.

Déjà des préfets, dont M. Bonnefoy-Sibour, beau-frère de M. Paul Dumas, notre ancien et très sympathique président du Tribunal, ont pris l'initiative de

créer des comités en vue de venir en aide à la Tunisie qui n'a jamais marchandé son concours lorsque des sinistres se sont produits soit en France, soit en Algérie.

Et avec ceux-ci, si nous obtenons les 10 millions demandés par MM. Taittinger et de Warren, on pourra réparer en partie les dommages causés et venir en aide aux malheureuses victimes du cyclone et des inondations qui en ont été la conséquence.

Mais le temps presse; il faut se hâter car rien ne sert de courir, il faut arriver à temps, et ne pas laisser dans la détresse ceux qui ont faim, qui ont froid, sont sans logis et appellent au secours.

Et puisque la Banque d'Algérie offre quelques millions pour obtenir des avances sérieux et immédiats qu'elle récupère sans attendre le vote des Chambres, pourquoi ne délègue-t-elle pas déjà les cordons de la bourse ?

## Notre budget sera difficile à équilibrer

Comment en serait-il autrement quand on lit au *Journal Officiel Tunisien* tous ces relèvements de salaires, d'indemnités, d'heures supplémentaires, etc., etc., alors qu'autrefois si la besogne n'était pas achevée au bureau, le fonctionnaire emportait dans sa serviette le travail qu'il n'avait pu terminer au bureau, et cela ne coûtait pas un centime au budget.

A ce train-là, la Tunisie ne travaillera plus que pour ses fonctionnaires. Passe encore pour ceux qui sont indispensables, mais les autres ?

« Pourtant en France tous les partis dit le « Republicain de Constantine » même ceux de l'opposition sont d'accord pour voter rapidement le budget de 29 mois bien entendu sans un centime d'augmentation pour les dépenses administratives, arrivées à leur maximum. Les élus du peuple portent tous leurs efforts contre la crise, contre le chômage. Ils veulent justement, par les grands travaux alléger les misères du chômage. Penser à aider ceux qui souffrent et non à augmenter le bien-être de ceux qui ne souffrent pas est la préoccupation commune de tous les élus du pays à l'heure actuelle. On ne peut que les en féliciter. Accroître l'aisance de ceux qui peuvent vivre sans gêne serait, à l'heure où nous sommes, un défi et un outrage qui par le chômage, manquent de presque tout. »

Ne pourrait-on suivre cet exemple

Nous comptons fermement sur MM. les inspecteurs généraux actuellement à l'œuvre, qui sauront provoquer par des décisions sans appel, le débarquement des inutiles, ce qui allégera d'autant le budget, afin que les dépenses administratives ne dépassent pas 27 pour cent comme en Algérie, tandis qu'elles approchent des 60 ou 65 pour cent, ce qui est excessif et invraisemblable.

M. BARETY, député de la Tunisie

Max Zetlaoui va parfois un peu fort. Nous pourrions citer un cas où il dépassa franchement la mesure, ce qui dut gêner le personnage qu'il mettait en avant. Nous ne le ferons point.

Aujourd'hui, il nous lance dans les jambes M. Barety, qu'il traite de-député de la Tunisie !

Voire.

Est-ce en vue de l'octroi d'une députation parlementaire prochaine que personne ne réclame, bien que nous ayons tout à gagner d'avoir des représentants au Parlement.

En tout cas, M. Barety serait le dernier à qui nous ferions appel, car jamais il n'est venu à notre aide dans des questions qui nous tiennent à cœur, par exemple la Banque de l'Algérie, les 10 millions de subvention de la Métropole, la question des vins ou celle des huiles, et autres.

M. Barety a un béguin pour le Maroc, et rien d'autre ne compte pour lui.

On avait même un moment envisagé sa nomination à la Résidence générale de Rabat.

Y aurait-il fait de la bonne besogne comme M. Lucien Saint.

Possible. Il est jeune, il a de l'avenir devant lui, laissons-le donc à ses électeurs des Alpes Maritimes et n'en faisons

pas un député de la Tunisie dont il ne s'est jamais occupé, et nous lui rendrons un fier service.

## La gabegie bureaucratique

Un délégué du gouvernement disait à un modeste fonctionnaire : « Monsieur, quand on mange au retelier du gouvernement, on n'a pas le droit de critiquer celui-ci.

Oh ! Monsieur, j'y mange si peu, c'est vous qui bouffez toute l'avoine et ne nous laissez que quelques brindillons de paille.

Maigre régime pour un Monsieur à traitement qui le suit, s'il est malade, et doit suivre un traitement. Il a la maladie du sommeil.

Ce même délégué surprenant un autre fonctionnaire qui dormait lui dit : « Monsieur, non seulement vous dormez, mais vous ronflez et vous réveillez le chef de service qui travaille dans le cabinet voisin !

Et tous ces sommeilleurs de l'assiette au beurre vivent au crochet de la collectivité productrice.

Pourquoi ? parce qu'ils sont trop, aussi faut-il espérer que le travail des inspecteurs généraux actuellement à Tunis arrivera à purger les administrations des parasites qui grignotent le budget avec un bel appétit.

F. DREVON.

## QUEL TEMPS FERA-T-IL EN FEVRIER ?

En Afrique du Nord, le début de février est troublé et refroidi jusqu'au 5, beau du 6 au 15, mauvais du 16 au 21, beau et doux du 21 au 29.

Ces pronostics généraux sont très variables suivant les régions envisagées. Aussi, nos colons de l'Afrique du Nord feront bien de souscrire à nos services météorologiques spéciaux.

Alfred JOUON

« Ma Campagne », 20 francs par an, 9, rue Cernuschi, Paris.

## Echos et Nouvelles

### L'AID SEGHIR

L'Aid Seghir ou petite fête marquée la fin du Ramadan.

Avec le temps plutôt frais, le jeûne n'est pas pénible et peut se supporter facilement.

Que les croyants fêtent donc la fin de celui-ci, mais n'oublent pas qu'il correspond avec le deuxième anniversaire de l'accession au trône de S. A. le Bey Ahmed que nous félicitons chaleureusement.

Et la municipalité d'Hamam-Lif devrait à cette occasion préparer un programme de fêtes digne du souverain.

### DANS LA FAMILLE BEYLICALE

C'est avec grand plaisir que nous avons appris la naissance chez le Prince Sidé Sliman Bey, petit-fils de S. A. le Bey, et gendre du général de Division Sidé Selim Dziri, président de l'Administration Intérieure de S. A., du jeune prince Mohamed En-Naceur.

Nous présentons à S. A. le Bey ainsi qu'à notre ami le général Selim Dziri et aux parents, nos sincères félicitations et nous formons nos meilleurs vœux de prospérité pour le nouveau prince.

### ET DANS LA HAUTE ADMINISTRATION TUNISIENNE

Des mutations importantes viennent d'avoir lieu dans la Haute Administration tunisienne, qui ont pour point de départ la nomination au caïdat du Kef, de M. Chadli Okby, cheikh El-Médina, et président de la Municipalité de Tunis. Il est remplacé 4 ce cheikh et à la présidence de la Municipalité de Tunis, par notre excellent ami, Si Ali Sakkat, directeur des Habous, qui lui-même a pour successeur notre ami Saadallah, caïd du Kef, ancien chef de service au Dar-el-Bey.

Nous adressons à nos amis toutes nos félicitations pour le choix dont ils ont été l'objet, et à Si Chadli Okby de prendre du bon côté la décision qui vient de l'atteindre qui l'éloigne des milieux où il pouvait aspirer à une plus haute situation.

### L'ŒUVRE DE Mme ET M. LUCIEN SAINT AU MAROC

Pendant que M. Lucien Saint se trouvait au Tafilalet où les tribus venaient faire leur soumission, Mme Lucien Saint continuait son apostolat en faveur de l'Enfance.

Elle inaugurerait un dispensaire et une pouponnière à Fez comme il n'en existe aucune autre aussi grandiose dans toute l'Afrique du Nord.

Et cette digne femme se dévoue depuis des années tant en Tunisie qu'au Maroc sans qu'on songe au Quai d'Orsay à lui donner le ruban rouge qu'elle mérite mieux que tant d'autres qui n'ont d'autres mérites que celui d'avoir des amis en haut lieu pour les pistonner.

### NAISSANCES

Mme et M. Thierry, ministre plénipotentiaire, directeur général de l'Intérieur, sont les heureux parents d'une fillette.

Nous formons des vœux de bonne santé pour la jeune Monique et adressons nos sincères félicitations aux parents.

Et Mme et M. le docteur Perez ont bien voulu nous annoncer la naissance d'un fils qui a reçu le prénom de José-Gilles-Samuel.

Nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur et santé pour le petit José-Gilles-Samuel.

### DANS LA PRESSE

Au moment où la « Tunisie Française » reprend sa publication sous la direction de notre excellent confrère M. R. de la Porte des Vaux, nous ne voulons pas laisser s'éloigner de nous Mme et M. Jeandot sans leur dire le bon souvenir que nous conserverons de nos relations.

Et nous formons des vœux pour qu'ils trouvent une nouvelle situation qui les dédommage de la perte de celle qu'ils avaient à l'ancienne « Tunisie Française ».

### HYMENEË

Le mariage du fils du distingué médecin oculiste et de Mme Cuenod avec Mlle Vera Blaase a été célébré au milieu d'une nombreuse assistance particulièrement choisie au temple de la rue d'Italie.

Nous prions les familles d'agréer nos sincères félicitations et formons des vœux pour les jeunes époux.

### A LA MUNICIPALITE DE TUNIS

Le dernier numéro du « Journal Officiel Tunisien » publie un arrêté daté du 19 janvier 1932, nommant adjoints au vice-président de la Commune de Tunis : MM. Auguste Labadie Giroud et Marius Gérénte, conseillers municipaux.

Nous adressons nos compliments aux nouveaux adjoints et particulièrement à notre ami M. Labadie.

Mais nous aurions voulu voir nommer des adjoints indigènes, comme en Algérie qui auraient eu dans leurs attributions les affaires relatives aux indigènes.

Peut-être est-il encore temps de compléter l'arrêté qui institue des adjoints au président de la Municipalité.

### NECROLOGIE

C'est avec peine que nous avons appris la mort de Mme Redon, mère et belle-mère de Mme et de Maître Charles Piétri, avocat-défenseur honoraire et grand-mère de Maître Paul Piétri, avocat-défenseur et M. M.

Nos sincères condoléances. — Nous avons appris également avec une vive peine la mort de M. Nestler, de Souste, ancien président de la Chambre Mixte du Centre, qu'une vieille amitié nous liait depuis une trentaine d'années.

Ainsi un à un les vieux tunisiens, ceux qui ont fait la Tunisie ce qu'elle est aujourd'hui, disparaissent, mais leur souvenir reste intact encore dans les cœurs.

Nous nous associons à la douleur des siens et prions sa famille d'agréer nos condoléances attristées.

### SUR LA COTE DU SOLEIL

M. Eugène Bessis, le distingué président du Conseil de la Communauté Israélite, est depuis quelques jours à Korbous, où il fait une cure de repos que nous lui souhaitons aussi bienfaisante que possible.

Son absence sera de courte durée.

### LA CRISE THEATRALE

Notre excellent confrère André Duran, dans sa fenêtre ouverte, de « Tunis-Socialiste » a parlé de la crise sérieuse, dont souffre notre théâtre municipal et indiqué quelques moyens pour tacher de lui rendre sa vogue d'antan.

Cette crise n'est pas spéciale à la Tunisie, si nous en croyons notre confrère le « Progrès de Fez » qui publie des déclarations d'un impresario de passage dans cette ville, que nous tenons à rapporter :

« C'est décourageant, m'avouait l'impresario des Tournées Ch. Barret, en

constatant l'abstention de nos concitoyens au Théâtre Gagnardot lors de la représentation du « Voleur » d'Henri Bernstein.

« Sans aucun doute, c'est peu encourageant pour un impresario qui offre un spectacle de qualité, joué par une troupe de premier ordre d'enregistrer l'indifférence du public.

« S'il s'était agi d'un spectacle banal, interprété par une troupe quelconque, nous comprendrions l'attitude de nos concitoyens, mais nous pouvons les assurer que l'interprétation du « Voleur » de Bernstein fut impeccable et la pièce admirablement rendue.

« Quant à l'œuvre elle-même, elle a triomphé sur toutes les scènes d'Europe et a été traduite en vingt-sept langues.

« Ce sont des références, »

Y a-t-il remède à la situation ?

Nous le croyons, mais pas celui qui indique l'ami André Duran qui nous semble inopérant.

Quand une troupe italienne vient jouer sur notre scène municipale la salle est toujours comble. Et c'est ce qu'il faudra rechercher et suivre l'exemple que nous donnent nos frères latins.

## POUR UN REFUGE DE NUIT A TUNIS

Mme Eve Noelle, la brillante et charmante collaboratrice de notre confrère « Tunis-Socialiste », et présidente de la S. P. D. A. demandait dernièrement aux autorités compétentes la création d'un refuge de nuit si nécessaire par ces temps froids et le chômage qui sévit.

Jusqu'à ce jour, qu'a-t-on fait ?

A Alger, il n'y avait pas non plus de refuge de nuit.

En quinze jours, grâce à la collaboration des pouvoirs publics et de l'initiative privée — la mairie d'Alger et la Bouche de pain — un local spacieux, bien aéré, sis dans la Cour des Messageries, à l'angle de la rue du Dey et du boulevard de Provence, pourvu de vingt lits, a été aménagé et pourra éberber les malheureuses femmes sans abri.

Ce refuge de nuit répond à une nécessité urgente en raison des circonstances actuelles et des froids qui sévissent depuis quelque temps, mais il n'est pas définitif. Il a été créé en attendant que la construction du refuge mixte de la rue Marengo soit terminée.

## UNE AUTO ACHETEE A CREDIT NE PEUT PLUS ETRE VENDUE AVANT PAIEMENT

En Tunisie nombreux sont ceux qui achètent des automobiles à crédit, versent un léger acompte et bientôt les bazardent.

Le cas s'est présenté devant le tribunal de Tunis qui a jugé que le fait n'était pas délictueux.

Le Tribunal de la Seine était aussi de cet avis, mais la deuxième Chambre de la Cour d'Appel de Paris vient de rendre un arrêt infirmant cette thèse.

Et M. Jost de Stael, qui avait revendu une auto achetée à crédit, a été condamné pour abus de confiance, à six mois de prison, 200 francs d'amende et au paiement du complément restant à échoir.

## SUIVANT LA TETE DU CLIENT !

Notre excellent confrère la « Tribune de Paris » signale que le marasme des affaires incite certains commerçants à faire des concessions sur leurs prix.

A Paris comme dans toute ville un peu importante de France et de Tunisie on est frappé par le nombre de magasins de chaussures, de nouveautés, de confections ou autres, qui affichent « Liquidation », ou « Soldes », ou « Fatais considérables », etc.

Un boutiquier d'un des principaux boulevards parisiens a trouvé, lui, une autre formule. La voici :

« Toute offre raisonnable sera acceptée pendant les transformations. »

Cette invitation au marchandage inspire à un rédacteur du « Coopérateur de France » les réflexions suivantes, que nous approuvons entièrement.

Cette manière de faire, si elle se généralisait nous ramènerait aux pratiques anciennes que le progrès commercial avait assainies.

On s'accorde à considérer, en effet, que la pratique du prix marqué en chiffres connus et visibles constitue un sérieux progrès sur les procédés anciens qui permettaient d'établir des prix fantaisistes en considérant la tête de l'acheteur plutôt que la valeur réelle de l'article vendu.

De plus, inviter un client éventuel à discuter le prix marqué équivalait à dire qu'on n'avait d'abord établi ce prix en l'exagérant en prévision d'une discussion qui ne peut aboutir qu'à une diminution prévue. Et le crois que l'habileté du boutiquier qui nous occupe est, de ce fait, plus apparente que réelle.

Il y a dans la vie deux grandes catégories de gens : ceux qui ont de l'audace et de l'astuce et ceux qui n'en ont pas.

Ceux qui ont de l'astuce ont toujours quelque chance de se tirer à bon compte d'un marchandage; ceux qui n'ont que leur franchise et une certaine timidité lorsqu'il s'agit de défendre leur intérêt personnel sont toujours « refaits ».

C'est pourquoi le marchand qui fait appel au marchandage perdra d'emblée tous ceux qui ne sont pas aptes au marchandage.

Quant aux autres, ils « auront » le marchand.

par de nombreux commerçants de la ville, et même par de gros commerçants.

Celui qui sait pas défendre sa bourse est toujours refait.

## KORBOUS

La Côte du Soleil  
STATION THERMALE ET CLIMATIQUE

Rhumatisme — Arthritisme — Gynécologie  
Hôtels confortables — Restaurant Cachir  
Etablissement Thermal moderne sous la direction d'un médecin  
Location de nombreux appartements et villas vides ou meublés  
AUTOCAR quotidien, 71, rue de Serbie  
Renseignements : Syndicat d'Initiative de Korbois

## Les Fonctionnaires et les recours en Conseil d'Etat

Par un règlement d'administration publique du 31 janvier 1927, la connaissance des recours pour excès de pouvoir formés par les fonctionnaires de l'Administration tunisienne contre les actes des diverses autorités civiles avait été attribuée au Conseil d'Etat, mais seulement pour les actes relatifs à l'application du statut de ces fonctionnaires.

Nos camarades de Tunisie avaient cru comprendre par ce texte qu'ils pouvaient, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires français, saisir le Conseil d'Etat, dans tous les cas où ils se croiraient victimes d'un excès de pouvoir.

Certains s'étaient pourvus pour demander soit des modifications de traitements, soit l'annulation de mesures prises au mépris d'une réglementation antérieure au décret beylical du 10 novembre 1926.

Par une série d'arrêt en date du 16 décembre, le Conseil d'Etat vient de rejeter ces pourvois pour « incompétence ». Il limite considérablement la faculté de recours en Conseil d'Etat, comme on peut en juger par les considérants suivants :

« Considérant que le litige ainsi défini n'est pas au nombre de ceux dont il appartient au Conseil d'Etat de connaître par application des dispositions du décret du 31 janvier 1927, lesquelles ne lui ont attribué exceptionnellement compétence, à l'égard des agents du gouvernement tunisien, que sur les recours en annulation pour excès de pouvoir dirigés soit contre les arrêtés des chefs d'administration fixant des statuts particuliers en exécution du décret beylical du 10 novembre 1926, soit contre des mesures d'application individuelles des dispositions : 1° dudit décret beylical; 2° du décret déterminant le régime général des traitements; 3° des arrêtés portant statut particuliers, et fondés sur la violation des règles édictées par lesdits décrets ou par lesdits statuts spéciaux... »

(Arrêts B... A... L... et autres.)

A l'avenir donc, pour que leur recours soit admis, les requérants doivent se fonder uniquement sur un droit résultant pour eux soit du décret beylical du 10 novembre 1926, soit d'un texte pris en exécution de ce décret.

La « Tribune des Fonctionnaires ».

## Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilites de paiement.

S'adresser chez M. AGGACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

## ANIS BERGER

Claude Berger et Cie — Marseille  
Apéritif Anisé  
DEMANDEZ PARTOUT  
le Rhum Chauvet  
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR  
Représentants-dépositaires  
4, Rue de Flandres — TUNIS

## L'IMPRIMERIE GORSSE, BASCONE & MUSCAT est transférée

41, av. de Londres dans le passage TUNIS

## COMPAGNIE DES PORTS DE TUNIS, SOUSSE ET SFAX

## Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain industrielle à La Goulette

Le mardi 23 février 1932, à 15 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Cie des Ports de Tunis, Soussse et Sfax à Tunis, devant M. le Représentant de la Direction Générale des Travaux publics et en présence du délégué de la Compagnie des Ports, à la vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain industriel sise à La Goulette.

La contenance de cette parcelle est de 10.830 mètres carrés. La mise à prix est de 60 francs par mètre carré.

Le plan parcellaire, le Cahier des Charges contenant les clauses et la vente ainsi que les conditions de cette dernière, seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports de Tunis, Soussse et Sfax à Tunis, et au Siège Social, 61, rue de l'Arcade, à Paris.

Pour reconnaître le terrain, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Ports, 1, Place Louis Wiriol, à Tunis.

BREVET TUNISIE N° 3747

M. Henry Edwin Colley, à Londres, propriétaire du brevet tunisien d'invention n° 3.747, déposé le 19 janvier 1929, pour : « Appareil pour l'extraction de métaux volatils de leurs minerais » désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie, pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

## Grande Pharmacie du Maroc

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.55  
Paul JARMON, docteur en Pharmacie. Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur  
Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

Pianos ERARD, PLEYE & HOFMANN  
Les Trois marques mondiales  
J. & A. Bembaron  
7, Rue d'Italie - TLNIS

N. B. — Etant de méllimpotance de nos achats nous vendons nos pianos à d-s prix défiant toute concurrence.

LE CHAT NOIR  
70°  
EAU DE COLOGNE  
TRIPLE EXTRAIT

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés  
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)  
Agence en Tunisie :  
TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR MONASTIR — SFAX — SOUSSE  
Escompte et Recouvrements  
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE  
Location de compartiments de GOPFRES-FORTS  
— Dépôt de Colis —

## Grand Hôtel & Grand Hôtel de France

8, rue Léon Roches  
TUNIS  
Elevatoire Ascenseur  
2 appartements avec salle de bain privée  
Chauffage central partout  
Grand Hôtel St-Georges  
Chauffage central — Eau courante  
Souffle du Zéphyr  
MARS-PLAGE  
Situation unique face à la mer  
Jardin - Terrasse - Eau courante  
J. EYMON Propriétaire

## DEMANDEZ PARTOUT LES apéritifs Licari

PHARMACIE BLOCH  
1, Avenue de France, et Rue Al-Djazira  
BLOCH Léon Fils  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
— Téléphone : 5.53 —  
Compagnie Algérienne  
Société Anonyme fondée en 1877  
Capital : 165.000.000 de Francs entièrement versés  
Réserves : 20.000.000 de Francs  
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE  
Comptes de dépôts à vue et à préavis  
Dépôts à échéance  
Escompte et Encaissement de tous Effets  
Crédits de Cambrage  
Prêts sur Marchandises  
Envois de Fonds — Opérations sur Titres  
Garde de Titres — Souscriptions  
 Paiement de Coupons  
Location de compartiments de coffres-forts  
Emission de Chèques  
et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie et du Maroc et en SYRIE

EN TUNISIE :

Tunis, Béja, Bizerte, Djéba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Médéjah-Bah, Sfax, Souk-el-Arba, Sousse-Khemis, Soussse, Ziz.

Correspondants dans le monde entier

VÊTEMENTS  
J. BELL  
V. DARVAUX réunis  
Téléph. 30.55  
7, Rue des Belges  
TUNIS  
Vêtements Civils et Militaires  
Rayon spécial de décorations et insignes

## Maisons recommandées

Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre des Tunis des gares, des balcons, de la poste et des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande-Fabrique d'Espadrilles Ripoli Menentoy et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Caquot — 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883 1, rue Zerkoun — Tunisie

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Cunby — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Bruni Frères et Cie, propriétaires

Grand Hôtel de France — 1<sup>er</sup> ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

## Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE  
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS  
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES  
41, Ave Al-Djazira, 41  
Le Gérant : E. LUMBROSO  
Imp. GORSSE, BASCONE et MATHEAT

## Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

## Restaurant du Japon

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —  
Changement de direction  
Gérant : M. Léonard RIZZO  
La direction de 5 cuisines a été confiée à M. I.E GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL  
PELLET César, agent  
DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne  
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 lissus god round — Téléphone 1.39.  
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

## L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. : Import-Tunis Tél. : 6

Compagnie de Navigation Mixte  
Cie Touache — Paquebots-Poste Français  
Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624  
AGENCE DE TUNIS  
Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille  
Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger  
L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

## Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue. CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, Rue d'Alger — Tunis.

## Garage Victorine

Box particulier — Entretien des autos  
12, Rue de Vesoul (à 100<sup>m</sup> de l'Av. Jules-Ferry)

## Moulins-Concasseurs Bamfords «LE RAPIDE»

MÔULINS pour blé, org, maïs, café, etc.,  
1.200 références en Tunisie  
Essais, devis et renseignements franco sur demande

## INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS  
C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique  
Services Maritimes de la Méditerranée  
AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia  
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 h. du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

## Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES » (3<sup>e</sup> ANNÉE)  
28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.06

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.100.000 de Francs  
Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte  
Agences : Tunis (Agence Ab, Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Mejjez-el-Fab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba)  
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes  
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.  
Ord. es de Bourse - Dépôts de Titres - Location de coffres-forts  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle  
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.  
S'adresser pour tous renseignements à  
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux  
4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

## MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie  
Chaux et Ciments « Valette-Villard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
Fers, aciers marchands  
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud  
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)  
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

## Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

ENTREPOT : Rue de Turquie (Port)  
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS  
Téléphones : 487 Potinville Réseau Hammam-Lif N° 2

Nous n'apprenons rien à nos lecteurs que cet usage est mis en pratique

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquies sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.